



Victoire pour les grévistes de Paris adresse : Victoire pour le service public !



La reconnaissance passe par la fiche de paie.

140 €. C'est le montant de la prime spécifique que l'administration vient de confirmer pour tous les agents de Paris Adresse. C'était la principale revendication de la grève engagée le 10 juillet par les agents avec la CGT et l'UNSA.

Cette victoire est le fruit de semaines d'alertes précises, de constats accablants, puis d'un rapport de force avec l'usage du droit de grève reconductible quand toutes les voies de dialogue ont été épuisées. Tout disait la même chose : les conditions de travail à Paris Adresse étaient indignes et dangereuses.

La CGT et l'UNSA se félicitent de l'issue de ce conflit mais déplorent qu'il ait fallu autant de temps... Au 12^{ème} jour de grève, la Direction Générale a fini par entendre que nos arguments étaient implacables et que les grévistes étaient déterminés. **Une victoire au bras de fer et à l'argumentaire : la lutte paye !**

C'est aussi une victoire pour les services publics parisiens, car valoriser les fonctions des agents, c'est restaurer la confiance, fidéliser les équipes, c'est mettre en œuvre des moyens pour un service public digne.

Cette victoire est aussi la démonstration que **l'unité d'action en intersyndicale est un atout pour gagner** des avancées, quand elle repose sur des constats et des objectifs communs, dans le respect des différentes sensibilités. Ce sont les agents eux-mêmes qui ont porté la mobilisation, dans un cadre démocratique. C'est cette unité d'action, construite avec elles et eux, qui a permis d'obtenir cette victoire.

La levée du préavis de grève et la relocalisation sur un nouveau site dans le 12^{ème} arrondissement ne résoudront pas tous les problèmes. **Un comité de suivi est mis en place concernant les autres revendications posées : organisation et temps de travail, déprécarisation, conditions de travail.**

Exposition à l'amiante : fin du déni.

Un chantier de 11 000 m² en réhabilitation lourde, mené sans garanties suffisantes pour la santé des agents : bruit permanent, poussières visibles, gravats, coactivité constante. Tout cela a été nié, puis minimisé, avant d'être enfin reconnu. Le 21 juillet, La Poste a confirmé des résultats accablants : **jusqu'à 14,9 fibres d'amiante par litre d'air**, bien au-delà du seuil réglementaire.

Le CASVP s'est engagé formellement en instance FSSSCT à prendre toutes les mesures nécessaires pour le suivi médical des agents. Les organisations syndicales y veilleront attentivement.

La CGT et l'UNSA réitèrent leur demande : le CASVP doit engager une action judiciaire contre le propriétaire des lieux, auteur de négligences graves dans le cadre de ce chantier.

Par ailleurs, les organisations syndicales au CASVP (CGT – UNSA), à la Poste (CGT – UNSA – SUD Solidaires), sur le chantier (CGT) ; représentants l'ensemble des salariés du site, s'efforcent de mettre en place une action coordonnée dans leurs instances respectives pour exiger :

- L'interruption du chantier
- De nouvelles analyses et diagnostics
- La décontamination des locaux
- Le traçage de tout l'historique du chantier depuis juillet 2024 ;
- L'ouverture d'une procédure formelle concernant l'exposition avérée à l'amiante avec tous les organismes habilités (Inspection du travail, CRAMIF)
- La titularisation de tous les salariés précaires pour assurer les suivis médicaux nécessaires.

Casvp-syndicat-cgt@paris.fr

Casvp-syndicat-uns@paris.fr